

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0026 Séance du Conseil : 11 MARS 2024
COMMISSION ENFANCE JEUNESSE DÉSIGNATION DE NOUVEAUX MEMBRES	

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 11 mars à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 mars 2024, à la Salle du Préau – Place de la Mairie à Saint-André (66690), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Huguette PONS, Hervé VIGNERY, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Didier CHOPLIN, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Raymond PLA donne procuration à Antoine PARRA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ donne procuration à Maria CABRERA, Bruno GALAN donne procuration à Françoise DARCHE, Patricia HECQUET donne procuration à Grégory MARTY, Gilbert CRITELLI donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents/excusés :

Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR, Marie-Clémentine HERRE, Christian GRAU, Marie ARIZA, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Marcel DESCOSY, Yvette PERIOT

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 31

Nombre de suffrages exprimés : 37

Nombre de procurations : 6

Secrétaire de Séance :

Samuel MOLI

Monsieur le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1,

Considérant qu'au regard des articles L.2121-22, L.5211-1 et L.5211-40-1, la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Par délibération n°DL2020-0173 du 31 juillet 2020, le Conseil communautaire a procédé, par vote, à la désignation des élus représentant la Communauté de communes au sein de la commission Enfance jeunesse. Ainsi, 1 conseiller communautaire et 1 conseiller municipal par commune avaient été désignés.

Par délibérations n°DL2020-02012 du 25 septembre 2020, n°DL2021-0266 en date du 19 juillet 2021 et n°DL2023-0184 en date du 17 juillet 2023, des modifications ont été apportées sur cette liste.

Considérant que de nouveaux changements sont souhaités :

- Sur proposition de la commune de Cerbère, Mme Marie ARIZA pourrait être nommée en lieu et place de Mme Violaine MARIANNE
- Sur proposition de la commune d'Ortaffa, Mme Amélie DELMAS pourrait être nommée en lieu et place de M. André GIRBAL.
- Sur proposition de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, M. Francis BERTHELIER pourrait être nommé en lieu et place de M. Jacques GODAY et Mme Dominique BERÇAÏTS pourrait être nommée en lieu et place de M. Sylvain VIVES.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à désigner de nouveaux membres pour les communes de Cerbère, d'Ortaffa et de Saint-Genis-des-Fontaines, chargés de siéger au sein de la commission Enfance jeunesse.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Procède à la désignation de Mme Marie ARIZA en qualité de conseillère communautaire pour la commune de Cerbère, de Mme Amélie DELMAS en qualité de conseillère communautaire pour la commune d'Ortaffa, de M. Francis BERTHELIER en qualité de conseiller communautaire et Mme Dominique BERÇAÏTS en qualité de conseillère municipale pour la commune de Saint-Genis-des-Fontaines chargés de siéger au sein de la commission Enfance jeunesse.

Arrête ainsi, la liste des conseillers communautaires et municipaux suivants membres de la commission Enfance jeunesse:

COMMUNES	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL
ARGELES-SUR-MER	Isabelle MORESCHI	Marguerite PUJADAS
BAGES	Marie CABRERA	Adrien MOGLIA
BANYULS-SUR-MER	Anne MAURAN	Marie-José GRASA
CERBERE	Marie ARIZA	Françoise BASTELICA
COLLIOURE	Annie LAMARQUE	Didier BERTAUD
ELNE	Anne-Lise MIRAILLES	Yacine EL GHAOUAL
LAROQUE DES ALBERES	Laetitia COPPEE	Mary RADFORD
MONTESQUIEU DES ALBERES	Huguette PONS	Marie-Agnès LANOY
ORTAFFA	Marie-Pierre SADOURNY	Amélie DELMAS
PALAU DEL VIDRE	Françoise DARCHE	Faustine DESCHAMPS
PORT VENDRES	Patricia HECQUET	Dominique VILVET
SAINT ANDRE	Marie-Thérèse IMBARD	Rose-Marie OLIEU
SAINT GENIS DES FONTAINES	Francis BERTHELIER	Dominique BERÇAÏTS
SOREDE	Yvette PERIOT	Marie-José MARY
VILLELONGUE DELS MONTS	Sylvie VILA	Sabrina TONNELIER

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Résultat du vote :

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 1

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 13/03/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.